

## **Assurance Pret Deces**

## Par Adrien112, le 31/03/2025 à 22:01

Bonjour,

Mon père est décèdé le mois dernier, il avait souscrit un prêt avec assurance décès.

Il est décédé de mort naturelle et n'entre pas dans les clauses d'exclusion de son contrat.

Afin d'étudier ma demande de mise en place de sa garantie sur le prêt, l'assureur me demande le document suivant : compte rendus médicaux en lien avec la cause du décès (compte rendu hospitalier, consultations généralistes et/ou de suivi spécialisé, d'imageries et autres examens), ainsi qu'un questionnaire médical à remplir par le médecin.

Malgré le fait qu'il devrait être couvert au regard de la cause de décès, je crains qu'en fournissant des comptes rendus médicaux l'assureur cherche des détails afin d'exclure la garantie.

Est il en droit de demander un tel document, et si non, que peut il se produire si je ne lui fournis pas de compte rendu médical, autre que le certificat de mort naturelle ?

Je vous remercie pour votre aide.

## Par AdminDelph, le 12/04/2025 à 08:31

Merci d'être venu.

Un assureur peut effectivement faire ce genre de demande.

Posez des questions spécifiques sur les raisons pour lesquelles ces documents sont nécessaires et comment ils seront utilisés si vous estimez que leur demande respecte les termes du contrat.

Si la situation persiste ou si vous sentez qu'il y a abus de la part de l'assureur, vous pouvez contacter le médiateur en assurance (ou de la compagnie) pour résoudre le conflit.